



FORMATION HABILITATION BP PHOTOVOLTAÏQUES HABPH

Programme établi conformément à la Norme NFC 18-510

« Article 5.1.2 L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention du risque électrique pour les activités professionnelles où ce risque est présent.

L'habilitation est la reconnaissance par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité, à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. »

Objectifs

Personnel formé et habilité pour exécuter des travaux électriques sur des panneaux photovoltaïques, en appliquant les règles de sécurité pour éviter les dangers dus à l'électricité.

Public Visé

Personnel non-électricien amené à poser et/ou entretenir des panneaux photovoltaïques.

Durée

10.50 Heures en présentiel en présentiel

1.5 Jours

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

Formation initiale : 10,5h

Formation recyclage : 7h

Notions élémentaires d'électricité

Les dangers du courant électrique

- Notions de base en électricité, (tension, intensité et résistance, et puissance à travers des exemples concrets)
- Evaluation des risques : effets physiopathologiques du courant électrique
- Risques d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit)
- Classement des installations
- Les noms et limites des différents domaines de tension

L'habilitation électrique : principes, définition et symboles

Conception des différents circuits

- Classement des installations
- Installations BT

Conditions d'intervention suivant le niveau d'habilitation

- Travaux non électriques en BT / HTA
- Les manoeuvres en basse tension
- Le remplacement des accessoires débrochables, fusibles et lampes
- Les autorisations de travail

Travailler en sécurité

Les zones à risques électrique - Les distances de sécurité

- Les protections collectives
- La signalisation obligatoire

Principe et exemples de verrouillage

Les protections, l'appareillage, rôle et fonctionnement

- Sectionneurs
- Interrupteurs

Version : HABPH-20251215

● ASFO Grand Sud

Siret : 834 204 273 00017
N° déclaration activité : 76310897031

● ASFO Grand Sud GP

Siret : 508 047 529 00039
N° déclaration activité : 73810082681

● CEFIRC

Siret : 433 785 946 00032
N° déclaration activité : 72640201664

● ASFO Grand Sud Pays Catalan

Siret : 939 696 886 00018
N° déclaration activité : 76660309966



- Contacteurs
- Coupe circuits à fusibles
- Relais magnétiques et thermiques
- Les disjoncteurs
- Le transformateur
- Les transformateurs

Opérations sur les installations photovoltaïques

- Dispositions concernant le personnel et le matériel
- Opérations particulières de pose et de connexions de panneaux photovoltaïques suivant une certaine méthodologie

Protections individuelles et outillage électroportatif : risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages dans un environnement électrique

Notions élémentaires de secourisme, conduite à tenir en présence d'un incendie sur une installation électrique, enceintes confinées

Validation des acquis (savoir et savoir-faire à partir d'un questionnaire d'évaluation des connaissances et de mise en situation pratique)

Objectifs pédagogiques

- Connaître le risque électrique et savoir s'en protéger
- Être capable d'effectuer des opérations de pose et de connexions de panneaux photovoltaïques suivant une certaine méthodologie

Méthodes et moyens pédagogiques

Support pédagogique sous format POWER POINT illustré de schémas et de photos, Alternance de rétroprojection, de vidéo, Exercice pratique obligatoire sur site de l'entreprise ou dans nos locaux, Remise à l'employeur d'un avis d'habilitation prérempli en fonction des résultats obtenus à

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

Support pédagogique sous format POWER POINT illustré de schémas et de photos, Alternance de rétroprojection, de vidéo, Exercice pratique obligatoire sur site de l'entreprise ou dans nos locaux, Remise à l'employeur d'un avis d'habilitation prérempli en fonction des résultats obtenus à l'évaluation. Remise d'un livret de prescriptions de sécurité.

Effectif

De 1 à 8 Personnes